



DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION EN CONDUITE SUPERVISEE

Ecole de Conduite et de Mobilité Citoyenne
Rue firmin landreau
ZA L'ESPLANADE
79700 MAULEON
07 52 633 643

Pour l'élève :

- 3 photos avec signature électronique (il faudra me fournir le code annoté dans le grand cadre noir) **photo sans lunettes**
- La photocopie de la carte d'identité recto /verso de l'élève
- La photocopie de l'**attestation de recensement** (*pour les élèves 16 ans révolus*)
ou bien

la photocopie du **certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** (*pour les élèves de plus de 17 ans*)

- La copie du permis AM (BSR) si l'élève a passé cet examen
- La copie de l'ASSR 2

Pour le parent :

- La copie de la carte d'identité d'un parent
- 1 lettre justifiant que votre enfant habite bien au même domicile
- 1 facture en lien avec la maison (EDF/GAZ/IMPOSITION/EAU) datant de moins de 6 mois

Ces 3 documents doivent comporter le nom du même parent

- 1 acompte de **377 euros** comprenant (L'évaluation de départ/ les frais de constitution, de gestion et de suivi des dossiers/ la pochette pédagogique/le forfait code) par chèque à l'ordre de « ECMC » ou en espèces.

Dans le cas d'un permis 1 euro/jour il n'y a pas d'escompte à verser seulement l'évaluation de 47 euros vous sera demandée.

La formation ne pourra débuter qu'une fois le dossier complet

- 1 photocopie recto/verso de la carte d'identité ou bien du passeport de l'élève**
- si vous êtes âgé de 16 à 25 ans : une photocopie de **l'attestation de recensement** (une fois les 16 ans révolus)**
- si vous êtes âgé de 16 à 25 ans : une photocopie du **certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)** (entre la date de recensement et les 18 ans)**
- Si vous êtes né après 1987 : une photocopie de **l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2)** ou de **l'attestation de sécurité routière (ASR)****
- 1 photocopie du BSR ou permis AM**
- 3 photos d'identité aux normes réglementaires**
- Pour l'élève mineur : une photocopie de la carte d'identité recto/verso ou bien du passeport du responsable légal (celui qui signera les documents pour la formation)**
- 1 acompte de 383 euros comprenant (l'évaluation / les frais de constitution, de gestion et de suivi de dossiers/ la pochette pédagogique/ le forfait code) par chèque à l'ordre de « ECMC » ou en espèces**

Dans le cas d'un permis 1 euro/jour il n'y a pas d'escompte à verser seulement l'évaluation de 47 euros vous sera demandée.

La formation ne pourra débuter qu'une fois le dossier complet